



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 68'000.00 HT pour le remplacement du compacteur de Salavaux

Préavis municipal n°2025/10

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 08 septembre 2025 afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Par la suite, M. Christian Genilloud, Municipal en charge du dossier, nous a apporté des explications et a répondu à toutes nos questions. Nous le remercions.

Le compacteur de Salavaux a été mis en service en 2011 sur un terrain n'appartenant pas à la commune. Vu les gênes occasionnées (odeurs, circulations, etc...) le propriétaire souhaite récupérer cette place. Le montant des réparations de ce compacteur pour tenter de prolonger son utilisation se monterait à env. 18'000 francs. Sans compter que le compacteur de Salavaux est l'un des plus utilisés de la commune, le remplacer par un neuf est donc judicieux.

Le nouveau compacteur sera installé sur l'emplacement actuel du compacteur en location sur une place de parc derrière le bâtiment communal. Le coût de préparation de la place pour recevoir ce compacteur (installation des rails) sont comptés dans la demande de crédit du préavis

Ce compacteur est de nouvelle génération qui prend moins de place et diminue les odeurs.

Aucunes augmentations de taxes de déchets ne sera nécessaire pour couvrir ces frais.

Un tarif réduit sur la location du compacteur actuel a été négocié en cas d'achat d'un nouveau compacteur (remise de 46% sur la location)

Nous ne devrions pas à avoir de remplacement d'autres compacteurs à court terme, les deux plus vieux compacteurs encore en activités datent de 2012 (Constantine et TCS), ce sont aussi les moins sollicités. A noté que les frais d'entretien et de maintenance ne sont pas compris dans ce préavis.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau compacteur à Salavaux ;
- De lui accorder, dans ce but, un crédit d'investissement de CHF 68'000 TTC ;

- De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- Amortissement 10% (selon RC com et annexe MCH2) par le biais du chapitre 4510

La Commission des finances

Constantine le 16 septembre 2025

Damien Fioretta Antoine Parisod Cédric Bardet Anne Jobin Arnaud Guignard